

OBJECTIF

Maîtriser les **contraintes** et les **avantages** de la fiscalité immobilière.

PUBLIC

Toute personne ayant une formation de base en immobilier ou justifiant de quelques mois en pratique immobilière (négociateurs, futurs agents, salariés en gestion...).

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Les supports pédagogiques sont adressés au stagiaire dès son inscription afin de les étudier avant sa venue en formation.

1 support pédagogique

- Fiscalité immobilière

Les exercices d'entraînement sont corrigés avec le formateur durant le cycle de formation.

Les cas pratiques sont à réaliser à l'issue de la formation pour vérification des acquis.

CYCLE INTENSIF

Durée : 2 jours

Programme :

■ Les quatre principes de base de la fiscalité

- Le champ d'application de l'impôt
- L'assiette de l'impôt
- Le calcul de l'impôt
- Le paiement

Ces quatre principes sont le fil conducteur de chaque impôt étudié.

■ La production de l'immeuble

- La TLE (taxe locale d'équipement)
- Les taxes additionnelles à la TLE
- Les profits de construction

■ La mutation d'immeuble à titre onéreux

- Terrain
 - La TVA
 - Les droits d'enregistrement

■ Immeubles bâtis

- La TVA
- Les droits d'enregistrement

■ Les plus values immobilières des particuliers

- Le principe
- Les cas d'exonération
- Le calcul de la plus value
- Le calcul de l'impôt

■ Les mutations à titre gratuit

- Droits de succession
- Donation

■ La TVA sur les travaux

- Immeubles concernés
- Travaux concernés
- Avantages fiscaux de la résidence principale

■ La fiscalité locale

- Taxe d'habitation
- Taxe foncière

■ La fiscalité locative

- La TVA sur les loyers
- Les revenus fonciers
- La location en meublé

■ L'ISF (Impôt de Solidarité sur la Fortune)

- Champs d'application
- L'évaluation du patrimoine
- Le calcul de l'impôt
- Le paiement de l'impôt

■ Les avantages fiscaux de l'immobilier

- Le dispositif Robien-Recentre et Borloo Populaire
- La loi Girardin
- La loi Malraux
- La Location en Meublé Professionnel (LMP)
- Les résidences de tourisme
- Divers

VÉRIFICATION DES ACQUIS

Envoi des cas pratiques et correction par un formateur spécialisé.

Les cas pratiques sont remis lors de la formation.